

# Lettre de crédit irrévocable

## Formulaire 11

### Loi sur le privilège des réparateurs et des entrepreneurs

Destinataire : (le comptable de la Cour supérieure de justice ou un autre fonctionnaire compétent de la Cour)

\_\_\_\_\_ (adresse)

À la demande de notre client,

\_\_\_\_\_ ,  
nous émettons en votre faveur et vous remettons une lettre de crédit irrévocable, datée du \_\_\_\_\_ sous  
(date (aaaa/mm/jj))

le numéro \_\_\_\_\_ , d'un montant total ne dépassant pas \_\_\_\_\_ 00/100.  
(préciser le montant du crédit)

Nous vous autorisons à tirer jusqu'à concurrence de ce montant sur la présente succursale de l'établissement ou, si elle n'existe plus, sur le siège social de cet établissement ou sur la succursale ayant remplacé celle dont le nom figure ci-dessus en vous prévalant de cette lettre de crédit au moyen d'une demande écrite nous sommant de vous payer. Nous honorerons cette demande sans nous renseigner sur la question de savoir si vous avez le droit, à l'égard du client, de faire cette demande de paiement et sans reconnaître les réclamations du client ou ses objections relativement au paiement.

Votre demande de paiement, qui ne doit pas dépasser le montant total de la présente lettre de crédit, doit indiquer la date et le numéro de celle-ci et s'accompagner de l'original de la présente lettre et d'une copie certifiée conforme d'une ordonnance ou d'un jugement du tribunal.

Il est entendu que la présente lettre de crédit a été émise à titre de cautionnement pour un objet dans une requête prévue à l'article 24 de la *Loi sur le privilège des réparateurs et des entrepreneurs*.

La présente lettre de crédit expire le \_\_\_\_\_ , à la fin de la journée d'opérations bancaires.  
(date (aaaa/mm/jj))

Elle est automatiquement prorogée d'un an à compter de cette date ou de toute date d'expiration ultérieure, à moins que nous ne vous avisions au moins trente jours avant la date d'expiration que nous ne souhaitons pas proroger la lettre de crédit. Sur réception de cet avis, vous pouvez tirer le solde du montant qui figure dans la lettre de crédit au moyen de votre demande écrite accompagnée d'une attestation précisant que le montant tiré sera consigné au tribunal aux fins de la requête.

La présente lettre de crédit est soumise aux Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires de la Chambre de commerce internationale en vigueur lors de l'émission de la présente lettre de crédit.

\_\_\_\_\_  
(dirigeant(s) signataire(s) de l'établissement  
financier émetteur)

\_\_\_\_\_  
(titre(s) du (des) dirigeant(s) signataire(s))

\_\_\_\_\_  
(nom et adresse de la succursale)

\_\_\_\_\_  
(succursale et adresse de la succursale (suite))